

DÉCISION N° 314 / 2025

confiant mandat spécial à Madame Doan TRAN

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Madame Doan TRAN, Conseillère déléguée de l'Eurométropole de Metz, pour participer aux journées nationales de l'ANRU qui se dérouleront le 11 et 12 juin 2025 à Paris.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250527-Decis314-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 27 MAI 2025

Le Président

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to François Grosdidier.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement